

UNE RENTRÉE « PLUTÔT BONNE » * POUR J-M BLANQUER !

Les classes surchargées deviennent la règle, les postes manquent

Nouveau principe du ministre : des classes pléthoriques ! Jusqu'à 30 élèves au collège Corneille de Tours et au collège Malraux d'Amboise, par exemple. Ou encore dans l'académie de Rouen, 35-36 élèves au lycée Vallée du Cailly de Déville-lès-Rouen, jusqu'à 30 élèves au collège de Duclair. Aucune académie n'est épargnée : dans celle de Poitiers, 32 élèves dans une cinquième du collège de Montebœuf, jusqu'à 29 élèves aux collèges de Gond-Pontouvre et Félix Gaillard de Cognac. Dans le département de l'Ain, il y a jusqu'à 37 élèves au lycée de Boisse.

Des conditions de travail impossibles, absurdes voire inhumaines contraintes par un protocole pseudo-sanitaire à la carte ...

Les personnels font un même constat. Le fonctionnement des établissements, les missions des personnels sont contraintes par le protocole pseudo-sanitaire qui varie d'un établissement à l'autre. Pourquoi dans une même ville comme à Cognac, la cour d'un collège est séparée en 4 parties, alors que c'est autorisé dans le collège voisin dont la cour est plus petite ? Le 4 septembre, le ministre annonce 120-130 classes et 22 établissements fermés. Des fermetures à géométrie variable. Comment comprendre ?

Les personnels sont confrontés à des situations impossibles : malaises d'élèves ne pouvant plus respirer pour cause de masque, installations d'EPS inaccessibles, tout comme l'accès aux vestiaires. Au lycée de Vaucanson à Tours, la région a acheté des caméras pour filmer les cours.

Partout, il est demandé aux enseignants le tout « internet », c'est-à-dire, suivre l'évolution 24/24 de son emploi du temps qui peut varier du jour au lendemain via le logiciel de l'établissement. Les premières formations au distanciel sont mises en place comme au collège de Vinci à Eragny en Seine-Saint-Denis. Il faudrait répondre immédiatement à chaque sollicitation de la direction ou des parents. Peu à peu, au motif du protocole, c'est le télétravail 24/24 qui s'installe, aux frais des personnels de surcroît. Le statut et les missions voleraient en éclats. Le Premier ministre, le 3 septembre, annonçant son plan de relance, donne le ton, « *L'urgence liée à la crise sanitaire continue. Toutes les dérogations aux obligations réglementaires qui ont été accordées, nous allons les proroger et même les amplifier* » !



... mais les personnels s'organisent

Sans tarder, les personnels se réunissent massivement en heure mensuelle d'information syndicale considérant que la rentrée est tout sauf « normale ». Ils revendiquent l'augmentation des salaires, la création des classes nécessaires, l'abandon de la réforme du lycée et du baccalauréat comme au lycée de Sartrouville. Par-tout, les personnels dénoncent le retour du jour de carence, l'absence de médecine de prévention, d'autorisations spéciales d'absence pour raison médicale, la non reconnaissance de l'imputabilité au service en cas de contamination par le Covid-19. Fait rarissime des grèves ont lieu le jour de l'accueil des élèves comme aux collèges Voltaire de Sarcelles et B. Pascal à Viarmes. Au lycée de la Côtière à la Boisse, le 3 septembre, 90 % des enseignants étaient grévistes. Grève aussi au lycée Simone de Beauvoir à Garges-lès-Gonesse. Décision de faire grève à partir du 7 septembre au collège Branly de Grand Quevilly en Seine-Maritime. Les professeurs sont allés chercher les classes et les postes auprès des DASEN comme en Haute-Loire ou dans les Hauts-de-Seine. Des rassemblements en défense des revendications ont eu lieu le 2 septembre à Créteil et Paris. La préfecture de police a interdit le rassemblement parisien devant le rectorat... au prétexte du Covid. Il s'est tenu malgré tout et la police a... verbalisé ! L'UD FO intervient.

Cela ne peut et ne doit pas durer. Le ministre doit satisfaire les revendications des personnels !

Le SNFOLC invite les personnels des collèges et lycées à se réunir, à rédiger leurs revendications et à discuter collectivement des moyens pour les faire aboutir, y compris par des rassemblements, par la grève.

*AFP, le 4 septembre